

Compte-rendu

Conseil municipal du 24 septembre 2018

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 24 septembre 2018, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

- **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**
 - Tableau des effectifs : modification

- **Affaires Générales - Rapporteur : JC LAGRANGE**
 - Transmission électronique des actes au contrôle de légalité
 - Bilan de l'été : incivilités

- **Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET**
 - Projet implantation panneaux photovoltaïques : enquête publique

- **Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO**
 - Transport scolaire : convention avec la CUCM
 - Prise en charge des frais de scolarité : conventionnement et tarifs
 - Informations sur la rentrée 2018/2019

- **Enfance - rapporteur : T. FOURRIER**
 - Tarifs du centre de loisirs des mercredis à compter du 1er septembre 2018 (modificatif)
 - Accueil de loisirs local jeunes : bilan de l'été 2018

- **Petite enfance – rapporteur : V. PERRIN**
 - Règlement de la souris verte et de la crèche garderie familiale : modification

- **Echange jeunes – rapporteur : C. LHOTE**
 - Echanges 2018 avec Eisenberg : modification de l'organisation et prise en charge financière

- **Affaires financières -rapporteur : F POIRRIER**
 - Réfection des courts de tennis : versement d'un fonds de concours et convention avec le club
 - Budget de la commune : décision modificative n°1
 - Restauration de registres d'Etat Civil : demande de subvention

- **Affaires culturelles – rapporteur : F POIRRIER**
 - Ecole municipale de musique : année 2018/2019

- **Affaires sportives- Rapporteur : F GRAS**
 - Bilan de la saison piscine été 2018

Questions diverses

Le Maire procède à l'appel nominal :

Présents : M. LAGRANGE, M. LHOTE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. REBET, M. DOUHARD, Mme PERRIN, M. SOSSNA, Mme RODRIGUES, Mme ROUSSEAU, M. SIKON, M. JOUTY, M. PICHARD, Mme MATHOUX.

Excusés : Mme MÉNARD qui a donné pouvoir à Mme POIRRIER
M. GAGNARD qui a donné pouvoir à Mme FILLEUX
M. DEFACHELLE qui a donné pouvoir à M. BOGUET
Mme ZARÉBA
Mme GUILBAUT qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme BARREAU qui a donné pouvoir à M. LHOTE
M. GRAS qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme ANDRÉ qui a donné pouvoir à M. FOURRIER

M Thomas FOURRIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire communique au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. :

- **DEC 2018/07** du 3 juillet 2018 relative aux travaux d'aménagement d'une antenne médicale à la résidence L Veillaud

Propos liminaires de M. Le Maire :

Avant de commencer l'ordre du jour j'ai aujourd'hui une pensée pour Dominique HOSSA qui laisse une place difficile à combler au sein des associations et du personnel particulièrement attristé par sa disparition.

Le bilan de l'été sera évoqué autour de plusieurs points ce soir. Actuellement les travaux au tennis ainsi qu'à l'antenne médicale sont en cours. Pour cette dernière, l'espoir reste d'avoir un médecin dès la fin des travaux à savoir cette fin d'année. Les travaux ont été confiés à des entreprises locales.

Concernant les problèmes d'insécurité de l'été, fort est de constater qu'ils sont intercommunaux et que nous sommes tous concernés.

L'autre évènement marquant de cette rentrée est l'arrivée de l'association L'Abreu'Art des galipotes qui se fait sans aucune polémique avec le maire de Saint Vallier.

L'ACOM fera son assemblée générale à Montceau les 11 et 12 octobre à Montceau avec une visite des découvertes.

La société VILLEO va présenter son plan de gestion patrimoniale sur les cités minières.

La boulangerie s'est installée dans l'ancien bâtiment Le Liberty. La commune a demandé à l'Etablissement Public Foncier de se positionner sur l'acquisition de ce bâtiment en attendant que la commune ait éventuellement un projet concret sur ce secteur.

Pour information, au niveau des ressources humaines, M. Olivier Pardon a demandé une mise en disponibilité pour création d'entreprise. Un recrutement va donc être lancé pour son remplacement ; le recrutement du référent famille pour le centre social est en cours.

Un groupe de travail est constitué pour travailler sur les travaux nécessaires à faire à la résidence L Veillaud.

Une contractualisation se met en place entre la région et la CUCM dans laquelle entrera le projet des découvertes.

Je vous rappelle les réunions publiques organisées par la CUCM sur les grands projets et vous invite à y participer.

Avant de commencer la lecture de l'ordre du jour je vous demande votre accord pour l'inscription d'un point supplémentaire :

- Mise à disposition d'un Educateur territorial des activités physiques et sportives.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour

Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE

1. Tableau des effectifs

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		1	
Rédacteur Pal 1 ^{ère} classe	B	2		2	
Rédacteur Pal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
Adjt adm Pal 1 ^{ère} classe	C	5		5	
Adjt adm.Pal 2 ^{ème} classe	C	5		5	
Adjoint administratif	C	2		2	
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	2		1	
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1		0	
Technicien	B	1		0	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Agent de maîtrise	C	1		1	
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe	C	5		5	
Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	C	4		4	
Adjoint technique	C	14	19	13	19
SECTEUR SOCIAL					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Assistant socio-éducatif	B	2		1	
Educatrice principale jeunes enfants	B	1		1	
Educatrice jeunes enfants	B	2		1	
Aux. puériculture Pal 1 ^{ère} classe	C	1		0	
Aux. puériculture Pal 2 ^{ème} classe	C	2		2	
ATSEM Pal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	1
Agent Social Pal 1 ^{ère} classe	C	1		0	
Agent Social Pal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1
Agent social	C	1		0	
Assistante maternelle	C	5		5	
SECTEUR SPORTIF					
Educateur APS Pal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Educateur APS Pal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
SECTEUR CULTUREL					
Assistant Enseignement Artistique	B		7		6
Assistant. Enseignement Pal 2 ^{ème} cl	B		1		1
Adjoint du patrimoine Pal 1 ^{ère} cl	C	1		1	
Adjoint du patrimoine	C	1		1	

SECTEUR ANIMATION					
Adjoint d'animation Pal 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adjoint d'animation Pal 2 ^{ème} classe	C	1		1	
Adjoint d'animation	C		4		4

Détail des temps non complet :

- Adjoint technique	19 dt	1 à 33/35 ^{ème} + 1 à 32.5/35 ^{ème} + 1 à 31.5/35 3 à 30/35 ^{ème} + 2 à 29/35 ^{ème} + 1 à 28/35 ^{ème} 2 à 25/35 ^{ème} + 1 à 24/35 ^{ème} 3 à 20/35 ^{ème} + 2 à 17.5/35 ^{ème} + 2 à 16/35 ^{ème}
- ATSEM Pal 2 ^{ème} classe		1 à 32/35 ^{ème}
- Agent Social Pal 2 ^{ème} classe		1 à 30/35 ^{ème}
- Assistant Ens. Artistique Pal 2 ^{ème} classe		1 à 7.75/20 ^{ème}
- Assistant Ens. Artistique	7 dt	1 à 2/20 ^{ème} + 1 à 3/20 ^{ème} 2 à 4/20 ^{ème} + 1 à 7.5/20 ^{ème} + 1 à 8/20 ^{ème} 1 à 14/20 ^{ème}
- Adjoint d'animation	4 dt	2 à 27.5/35 ^{ème} + 1 à 33/35 ^{ème} + 1 à 25.5/35 ^{ème}

INFORMATION SUR LES CHANGEMENTS :

Filière technique :

- Suite à une demande de mise en disponibilité, et dans l'attente du recrutement d'un directeur des services techniques :
 - Le grade d'ingénieur sera déclaré vacant au 1^{er} janvier 2019.
 - Les postes suivants sont créés :
 - Technicien principal 2^{ème} classe TC
 - Technicien principal 1^{ère} classe TC
 - Technicien TC
- Suite à un départ en retraite, un poste d'Adjoint technique Principal 2^{ème} classe TC est supprimé
- Suite à un décès, un poste d'Adjoint technique Principal 2^{ème} classe TC est déclaré vacant

Filière médico sociale :

- Dans l'attente du recrutement d'un Référent famille, les postes suivants sont créés :
 - Assistant socio-éducatif TC
 - Agent social TC
 - Agent social ppal 2^{ème} classe TC
 - Agent social ppal 1^{ère} classe TC
- Un poste d'Educatrice de jeunes Enfants TC est pourvu depuis le 27 août 2018 (CDD du 27/08/2018 au 26/08/2019).
- Suite à une demande de mutation, dans l'attente du recrutement sur un emploi d'Educateur de Jeunes enfants :
 - Un poste d'Educatrice principale de Jeunes Enfants TC est déclaré vacant au 1er novembre 2018.
 - Un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants TC est créé
- Suite à une demande de mutation, dans l'attente du recrutement sur un poste d'Auxiliaire de puériculture :
 - Un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe TC sera non pourvu au 1er octobre 2018.
 - Un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe TC est créé.

Filière culturelle :

- Suite à une démission, et dans l'attente d'un recrutement :
 - un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Pal 2ème classe TNC : 5/20ème est supprimé
 - un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique TNC : 3/20ème est créé

A court terme le service technique va voir beaucoup de départ à la retraite (4 d'ici un an), il va donc faire l'objet d'une réorganisation.

M JOUTY demande ce qu'il en est du dossier qui opposait deux agents de la commune.

M LAGRANGE répond que la commune ne connaît pas à ce jour le déroulé de la procédure ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le tableau des effectifs ci-dessus.

2. Mise à disposition d'un Educateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS)

Le rapporteur informe le conseil que le maire de la commune de Blanzly a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un ETAPS afin d'encadrer les élèves blanzinois lors de l'activité physique d'apprentissage de la natation pour la période du 27 septembre au 20 décembre 2018, les jeudis matin de 9h00 à 11h00.

Au vu de l'organisation actuelle des services, il est proposé au conseil d'accepter cette mise à disposition moyennant la prise en charge financière du salaire de l'agent par la commune de Blanzly. Une convention sera établie afin de fixer les conditions de cette mise à disposition.

M Lagrange précise que l'agent a été consulté et n'est pas opposé à ce principe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement à la mise à disposition d'un ETAPS à la ville de BLANZLY**
- **Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette mise à disposition**

Affaires Générales - Rapporteur : JC LAGRANGE
--

3. Transmission électronique des actes au contrôle de légalité

La transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité offre de nombreux avantages aux collectivités :

- Accélération des échanges avec les préfetures et sous préfetures
- Réception quasi immédiate de l'accusé de réception des actes transmis
- Réduction des coûts liés à l'envoi et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires

Afin d'accéder à cette modalité de transmission au contrôle de légalité, il convient de se procurer un certificat électronique (la commune en possède déjà un), de conclure un contrat avec un tiers de télétransmission et de signer une convention avec la préfecture.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le principe de dématérialisation du contrôle de légalité, et d'autoriser le maire à signer tout les documents nécessaires à sa mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,**
- **Autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette mise en place**

4. Bilan de l'été : incivilités :

M LAGRANGE dit que les incivilités ne sont pas une affaire communale ; comme chacun a pu le lire dans la presse toutes les communes peuvent être concernées. Les nuisances sonores arrivent en tête avec 20 faits relevés. Tapage nocturne, disputes conjugales et jappement de chiens en sont les principales causes. On dénombre par ailleurs 16 vols, 11 dégradations diverses ainsi que quatre accidents de la route

Le problème des incivilités est relativement complexe à gérer.

M PICHARD souligne que beaucoup de personnes sont sur le "plongeur" des Fouthiaux sans se rendre compte des dangers qu'elles encourent et ajoute qu'un jour il y aura un drame si cela continue.

M LAGRANGE précise que les panneaux sont pourtant bien en place et que malgré une présence sur place pour sensibiliser suite aux drames de début d'été, il est très difficile de faire respecter ces interdictions.

Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET
--

5. Projet implantation panneaux photovoltaïques : enquête publique

Le projet du parc photovoltaïque est situé près des découvertes de Saint Amédée, entre les rues de Saint-Vallier, Jean Zay et des Fouthiaux. Il sera créé par l'entreprise montpelliéraine « UrbaSolar, qui investira 12 millions d'euros pour la construction du parc, avec l'aide d'un bureau de conseil allemand « Sun-in-France ». Des projets de ce type avaient été évoqués entre 2009 et 2011, sans aboutir.

Les Conditions

Plusieurs conditions sont nécessaires pour l'implantation d'un parc photovoltaïque, notamment le terrain doit être validé (raccordement électrique, exposition au soleil, environnement...), et une promesse de bail doit être signée. La CUCM, propriétaire du terrain, a signé un bail emphytéotique de 30 ans.

Intérêts du projet

Le projet consiste en la reconversion d'une ancienne mine de charbon exploitée à ciel ouvert, en un parc photovoltaïque dans une logique de développement durable.

Il s'inscrit pleinement dans la future politique de transition énergétique et climatique que la CUCM prépare pour 2019, dans le cadre de son PCEAT (Plan Climat Air Energie Territorial). Il participera à l'effort régional, visant à réduire la dépendance énergétique de la France en matière d'énergie fossile, en encourageant la production d'énergie renouvelable.

Ce projet générera également des retombées fiscales estimées à 135 276€/an pour la Commune (129 369€), la CUCM, le département de Saône et Loire et la Région Bourgogne-Franche Comté.

L'aspect environnemental et paysager

URBASOLAR a été particulièrement attentif au respect de l'environnement local. Des études complètes et détaillées ont été réalisées par des bureaux d'études indépendants, afin d'évaluer les enjeux environnementaux et paysagers. Les boisements matures seront ainsi conservés pour garder leurs fonctionnalités de corridor et toutes les zones humides ont été évitées par les aménagements.

L'implantation a également pris en compte l'harmonie paysagère et architecturale, afin d'apporter une meilleure intégration du projet dans son environnement.

Caractéristiques du projet

- Surface totale : 19 ha
- Surface clôturée : 14,6 ha
- 7 ha de panneaux raccordés à un poste électrique situé près de la centrale de Lucy. (les panneaux, produits le plus possible en France font environ 2 m2)
- Puissance : 12 MWc environ (Méga Watt crête)
- Type de structures : fixe
- Production estimée : 13,5 GWh/an, soit 2,4 fois les besoins en électricité de la population de la commune de Sanvignes-les-Mines et 11% des besoins de la CUCM. (Giga Watt heure = 1 million de kWh)

Historique du projet

Année 2016

- ⇒ Avril 2016 : consultations et échanges avec les services de la CUCM
- ⇒ Août 2016 : présentation du projet au Conseil Municipal de la commune
- ⇒ Novembre 2016 : Signature de la promesse de bail avec la CUCM
- ⇒ Décembre 2016 : lancement du développement du projet

Année 2017 :

- ⇒ Février 2017 : réunion de pré-cadrage avec les services de la DDT 71 (Direction Départementale du Territoire) et de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

Année 2018 :

- ⇒ Janvier 2018 : finalisation de l'étude d'impact environnemental
- ⇒ Février 2018 : dépôt de la demande de permis de construire
- ⇒ Août/Septembre 2018 : enquête publique durant 33 jours les 23 et 29 août, ainsi que les 8, 14 et 24 septembre 2018 en présence du Commissaire Enquêteur.

Prochaines étapes

- * Octobre 2018 : arrêté du permis de construire
- * Décembre 2018 : candidature à l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE)

Année 2019

- * Mars 2019 : lauréat de l'appel d'offre national de la CRE
- * Automne 2019 : début des travaux de construction

Année 2020

- * Été 2020 : mise en service et inauguration

Enquête publique

Au cours de l'enquête publique, 3 observations ont été portées sur le registre : toutes favorables, notamment celle du représentant de la CAPEN (Confédération des Associations de Protection de l'Environnement de Saône et Loire) qui indique que ce projet est conforme aux souhaits de la Commission Développement durable de la CUCM, pour le développement des énergies renouvelables.

Conclusion

En conclusion, je cite Monsieur le Maire qui rappela dans un article du Journal de Saône et Loire du 18 juin dernier que : « le projet est très nouveau par rapport à ceux développés entre 2009 et 2011. Cela fait plusieurs mois que l'on travaille dessus avec la CUCM. C'est aussi un pied de nez car les découvertes de Saint Amédée étaient une mine, de l'énergie fossile, et maintenant on va avoir une énergie verte. C'est une volonté pour la municipalité d'avoir ce parc, d'autant plus que j'étais Président de la CUCM lors des derniers projets. En plus, il va être plus petit, plus puissant et peu visible».

M JOUTY demande si ce projet est créateur d'emploi.

M LAGRANGE répond qu'il le sera pendant les travaux et pour la maintenance.

M JOUTY demande qui entretiendra et quelle est la charge financière pour la collectivité.

M le Maire répond que c'est l'entreprise elle-même qui fera l'entretien de son terrain et de ses infrastructures. Ce projet ne fait pas l'objet de prise en charge financière de la part de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'implantation du projet de centrale photovoltaïque au lieu dit Saint Amédée

Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO

6. Transport scolaire : convention avec la CUCM

Le rapporteur informe le conseil qu'à compter de septembre 2017, la commune et la Communauté Urbaine ont souhaité mutualiser les circuits de transports scolaires. Ainsi depuis cette date la communauté transporte, sur ses services, l'ensemble des élèves de la commune. L'objectif est de permettre de réduire les charges globales de transport tout en maintenant un haut niveau de service.

Une convention doit désormais être signée entre la commune et la CUCM afin de déterminer la participation communale pour le transport des élèves de premier degré.

La commune contribuera à hauteur du coût de fonctionnement du service, et assurera l'accompagnement des enfants de moins de 5 ans si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec la CUCM et tout autre document nécessaire à sa mise en place.

7. Prise en charge des frais de scolarité : conventionnement et tarifs

Le rapporteur rappelle que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Une convention avait été établie entre les communes concernées en 2010. Celle-ci faisait apparaître un montant de participation à hauteur de 330 € par élève.

Après avoir échangé avec notamment les 3 autres communes du bassin minier et Saint-Berain-sous-Sanvignes, il semble que les frais réels des communes s'approchent des 100 € (hors frais fixes).

Il convient donc de conventionner à nouveau en arrêtant la participation pour frais de scolarité à 100€. Une convention sera établie avec chaque commune dont les enfants sont accueillis à Sanvignes ou lorsque les écoliers domiciliés à Sanvignes fréquentent un établissement maternelle ou élémentaire dans une autre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe la participation aux frais de fonctionnement des écoles à 100 € sous réserve de réciprocité**
- **Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette disposition**

8. Rentrée scolaire 2018/2019

Point sur les effectifs :

Le jour de la rentrée, nous avons comptabilisé 422 élèves (+22 par rapport à 2017). Quelques familles du quartier des Gautherets ont inscrit leurs enfants aux Baudras. Le courrier de sensibilisation envoyé aux parents concernés en cours d'année dernière quant à une possible fermeture de classe, a porté ses fruits.

Cela nous donne une moyenne de 22 enfants par classe (422 : 19 = 22,21).

Le collège a perdu quelques élèves (240 inscrits) mais ne sera pas fermé...

La somme de 59€ est toujours attribuée à chaque enfant. Les enseignants peuvent en disposer à leur convenance.

Concernant nos 2 **restaurants** scolaires : toujours de plus en plus de demandes. On peut noter une augmentation de 6.88 % par rapport à l'an dernier (30 300 repas ont été servis). C'est une prestation qui a doublé depuis 2012.

Suite au nouvel appel d'offres et à l'introduction de nouveaux objectifs (+ de bio, + d'approvisionnement local, une qualité de viande et volaille supérieure, mais aussi à certaines interdictions : OGM, huile de palme.....) le prix du repas est passé à 3.50€.

Je rappelle le retour à la semaine de 4 jours, et par conséquent l'absence de **TAP**. En contrepartie, une offre pour le mercredi matin et/ou à la journée est proposée par « Les Passerelles ».

Le **périscolaire** fonctionne matin et soir. Ce service est un réel besoin puisque utilisé par 380 enfants environ.

Comme indiqué précédemment, les familles n'ont aucune dépense de **transport** (pour info : 31 000 € de transport intra-muros l'an passé).

Enfin, concernant les **travaux d'été**, vous avez pu lire et voir sur le site de la commune ainsi que par la presse locale, les photos relatives à la réfection des toilettes de la maternelle Sembat et de la primaire Baudras. Le montant de ces travaux s'élève à 182 500 €. Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales.

De plus, un montant d'environ 27 700 € a été débloqué pour l'installation de visiophones permettant ainsi une **sécurité** supplémentaire toujours liée aux « possibles attentats », et la construction d'une rampe pour la mise en accessibilité aux Baudras.

En période estivale, il n'est pas aisé de « piloter » les interventions des différents corps de métiers : alors, je tiens à remercier vivement Olivier PARDON et ses équipes pour avoir coordonné l'ensemble de ces travaux.

Enfance - rapporteur : T. FOURRIER

9. Tarifs du centre de loisirs des mercredis à compter du 1er septembre 2018 (modificatif)

Le rapporteur rappelle au conseil sa délibération en date du 2 juillet dernier par lequel il fixait les tarifs du centre de loisir des mercredis. Une erreur matérielle s'est glissée dans la mise en place des tarifs. La CAF de Saône et Loire oblige effectivement les communes à prévoir une augmentation de tarifs entre chaque tranche de 20%.

Il est donc proposé au conseil les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2018 comme suit :

Tarif centre de loisirs : demi-journée du mercredi sans repas (en euros) (1)							
Quotient familial	0 à 500	501 à 600	601 à 655	656 à 720	721 à 810	811 à 1000	Plus de 1000
	2	2,40	2,88	3,45	4,14	4,96	5,95
Tarif centre de loisirs : demi-journée du mercredi matin avec repas (en euros)							
Quotient familial	0 à 500	501 à 600	601 à 655	656 à 720	721 à 810	811 à 1000	Plus de 1000
	3.50	4.20	5.04	6.04	7.25	8.70	10.43
Tarif centre de loisirs à la journée du mercredi (en euros) (1)							
Quotient familial	0 à 500	501 à 600	601 à 655	656 à 720	721 à 810	811 à 1000	Plus de 1000
	4	4.80	5.76	6.91	8.29	9.94	11.92

(1) : tarif actuellement appliqué au centre de loisirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des mercredis comme énoncés ci dessus

10. Accueil de loisir et local jeune : bilan de l'été 2018

M. FOURRIER informe que le centre de loisirs a connu une belle fréquentation. 143 enfants ont participé aux activités proposées en juillet et 104 en août.

Les sorties ont été appréciées et ont connu un grand succès. Les animations (5 nuits sous la tente, balades, jeux et constructions diverses) ont été également très prisées. Il a fallu cette année composer avec la chaleur en profitant au maximum de la piscine et des jeux d'eau. La rue aux enfants a été un moment aussi bien festif que divertissant. Le rendez-vous des parents autour d'un café les vendredis matin de juillet a été un temps convivial et un moment d'échanges très agréable pour tous.

Il salue le professionnalisme, le dynamisme et la bonne humeur de l'équipe d'animation qui ont contribué pleinement au succès du centre de loisirs.

Au niveau du local jeunes, la fréquentation est en augmentation, puisque 44 jeunes différents (24 garçons, 20 filles) ont participé à une ou plusieurs activités cette année contre 39 l'an passé.

L'attachement des enfants à la structure facilite sans doute leur passage du centre de loisirs au local jeunes.

M. PICHARD félicite également l'encadrement des enfants qui sont contents d'aller au centre de loisirs au vu de la qualité des animations proposées.

M. FOURRIER informe que les activités des mercredis sont déjà un succès puisqu'une quarantaine d'enfants y participent

Petite enfance – rapporteur : V. PERRIN

11. Règlement de la crèche municipale : modification

Le rapporteur propose de modifier les règlements intérieurs de la crèche collective et de la crèche familiale pour tenir compte des évolutions notamment règlementaires (mise en conformité avec les circulaires de la Caisse nationale d'allocations familiales).

Les modifications du règlement intérieur de la Souris verte sont les suivantes :

- les vaccinations obligatoires pour les enfants nés à compter du 1er Janvier 2018, passent de 3 à 11,
- la continuité de la fonction de direction, jusqu'alors nominative a été réécrite de manière plus "générale", afin d'éviter de devoir changer le règlement à chaque mouvement de personnel,
- modification de l'agrément modulable de "la Souris Verte", pour intégrer la réalité de fonctionnement constaté, liée au retour de la scolarisation à 4 jours/semaine (certains parents viennent récupérer leur enfant plus tardivement, au sortir des écoles 16h20 au lieu de 15h20), des besoins accrus de garde certains jours des vacances scolaires...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie les règlements intérieurs de la crèche collective et de la crèche familiale comme indiqués ci-dessus

Echange jeunes – rapporteur : C. LHOTE

12. Echanges 2018 avec Eisenberg : modification de l'organisation et prise en charge financière

Le rapporteur informe le conseil de l'annulation de l'échange entre la commune et Eisenberg prévu cet été. Les jeunes Sanvignards ont néanmoins été accueillis en Allemagne dans le cadre d'un séjour après accord

de la commune allemande sur la prise en charge des frais de séjours par elle. L'acompte de subvention OFAJ a dû être remboursé, la convention avec les animateurs bi langues annulée.

Afin de tenir compte de l'implication de Camille DELAURE dans la préparation de l'échange il est proposé au conseil de lui attribuer une somme de 150 € au titre de sa prestation de service.

M LHOTE remercie M RAMEAU pour son implication dans le montage de cette opération et pendant la durée du séjour en Allemagne.

Pour 2019, l'idée d'un échange est relancé avec un calendrier beaucoup plus avancé afin de ne pas monter les demandes de subvention si en janvier le séjour n'est pas complet des deux côtés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 150€ pour l'animatrice bi langue.

Affaires financières - rapporteur : F POIRRIER

13. Réfection des courts de tennis : versement d'un fonds de concours et convention avec le club

Le rapporteur rappelle au conseil le projet de réfection des courts extérieurs de tennis. Le coût de l'opération s'élève à environ 98 000 € TTC et sera budgétairement supporté par le tennis club qui en assure la gestion. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses :

- Montant des travaux : 98 000€ TTC

Recettes :

- Subvention Fédération de Tennis : 10 000€ TTC
- Subvention Conseil Régional : 20 000 € TTC
- Emprunt du club : 20 000 € TTC
- Participation de la commune : 48 000 €TTC

Il est proposé que la commune apporte son concours financier à hauteur du reste à charge du club soit 48 000 € TTC selon le prévisionnel. Si l'une des subventions venait à ne pas être accordée, la commune prendra en charge le montant correspondant à la subvention attendue. La participation de la commune serait donc au plus de 78 000 € TTC.

Le fonds de concours ainsi alloué au tennis club sera versé en plusieurs fois au fur et à mesure de l'avancée des travaux et sur demande à l'appui des situations de l'entreprise.

Il sera amorti sur 5 ans à compter de 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'apporter son appui financier aux travaux entrepris sur les courts de tennis extérieurs sous la forme d'un fonds de concours à hauteur d'un montant de 48 000 € TTC. Si toutefois les co-financeurs étaient défaillants, la commune pourrait porter sa participation à 78 000 € TTC.
- **Autorise** le maire à signer avec la club de tennis une convention fixant les conditions d'utilisation des courts.

14. Budget de la commune : décision modificative n°1

Le rapporteur informe le conseil que les crédits pour la réfection des courts de tennis extérieurs avaient été prévus au Budget primitif à l'article 2118 (autres terrains). Suite à la mise en place du fonds de concours à verser au tennis club, il est demandé au conseil de se prononcer sur la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2118- Autres terrains	78 000 €			
D 204422- Subvention d'équipement		78 000 €		
D 21 immobilisations corporelles	78 000 €	78 000 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	78 000 €	78 000 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement aux mouvements de crédits décrits ci-dessus.

15. Restauration de registres d'Etat Civil : demande de subvention

Le rapporteur rappelle au conseil que le règlement départemental permet d'obtenir une aide à la restauration des archives communales à hauteur de 50% du montant des dépenses.

Le rapporteur propose de solliciter une subvention d'un montant de 479 € soit 50% d'un coût total de 958 € auprès du conseil départemental pour la restauration des registres d'état civil suivants : registre des mariages de 1938-1942, registre des mariages 1948-1952, registre des mariages 1958-1962, registre des décès 1958-1962, registre des décès 1963-1967.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à solliciter le conseil départemental dans le cadre de la restauration de ses registres d'Etat Civil

Affaires culturelles-rapporteur : F POIRRIER

16. Ecole municipale de musique : information

Mme POIRRIER informe le conseil que les cours ont déjà commencé depuis le 10 septembre. L'école compte 78 élèves ; quelques personnes ont dû être refusées pour le piano.

L'enseignante en flûte a mis fin à son contrat et la commune recherche donc un nouvel enseignant. Mme POIRRIER remercie Ingrid MALTER qui a fait un très bon travail pendant toutes ces années . Tout est mis en œuvre pour trouver une personne pour la remplacer.

Les enseignants demandent à ce que l'insonorisation de la salle de batterie puisse être vue et programmée.

Affaires sportives-rapporteur : JC LAGRANGE

17. Piscine municipale : bilan de la saison 2018

M LAGRANGE dit que le bilan de la piscine est plus que satisfaisant. Avec le beau temps le nombre d'entrées a augmenté (5 930 pour 2018 contre 2 724 en 2017 et 5 019 en 2016).

Ce très bon point tient également au climat sain et sécurisant du fait de la mise en place de mesure de sécurité, de la bonne publicité de l'établissement à l'extérieur mais également à la réouverture du plongeur

Les recettes sont donc en augmentation avec pas moins de 13 223 € d'entrées.

Aucune réclamation majeure des utilisateurs n'a été faite et le niveau d'entretien de la structure reste excellent d'après les analyses réglementaires.

Concernant la sécurité, nous avons conventionné avec une nouvelle société avec qui tout s'est très bien passé.

Les animations ont également connu un vif succès puisque 37 cartes ont été vendues contre 10 l'année passée.

Je vous rappelle que la commune emploie, l'été, des jeunes en contrat saisonniers, au nombre de 8 pour ces deux mois d'été sur la piscine.

La décision avait été prise cet été de chauffer un peu plus l'eau et l'ensemble des utilisateurs ont apprécié.

La grande majorité des enfants scolarisés à Sanvignes ont profité de séances de natation de 40 minutes deux fois par semaine.

Pour 2019, il sera envisagé de proposer un accès au bar.

Nous étudions actuellement la réorganisation du fonctionnement du fait du départ à la retraite de M. GONCALVES.

Questions diverses

M. LAGRANGE demande à M. PICHARD s'il peut faire un point sur la situation des agriculteurs.

M. PICHARD dit que le déficit des céréales en juillet et l'obligation de nourrir les animaux depuis début aout est une situation très difficile. Les cours du foin augmentent et ceux de la viande s'effondrent.

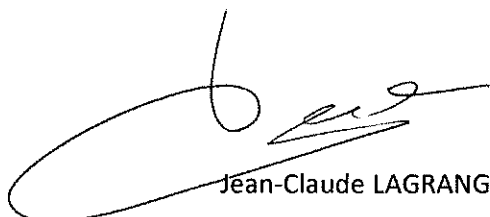
Le versement des aides de l'Etat devrait être plus rapide mais ça ne suffira pas. Le moral des agriculteurs est bas. On attend 250 départs à la retraite sur le département et des envies de départs anticipés. »

M. LAGRANGE se dit relativement impuissant face à cette situation car les collectivités n'ont aucun levier à actionné.

M. PICHARD dit que l'année passée a connu une grosse vague de suicide dans la profession et que ça devient très compliqué. Les gens accusent souvent les agriculteurs d'être des empoisonneurs mais ils oublient que ce sont eux qui façonnent le paysage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire,


Thomas FOURRIER.